

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 8 Avril 2021

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Aujourd'hui huit avril deux mille vingt et un

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle de « La Comète », 33 Boulevard Maréchal Montgomery à Bayeux, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Christophe POITEVIN (**Agy**) – M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Carine BION-HETET – M. David LEMARESQUIER – Mme Christelle BASLEY – M. Jean LEPAULMIER – M. Patrick CREVEL – Mme Isabelle BOUDARD – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – Mme Monique PERIAUX – Mme Agnès VALETTE – M. Matthieur FRISON – Mme Agnès FURON – M. Dario PIZZUTO – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : Mme Lydie POULET (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Christine CABON (**Bayeux**) – M. Bertrand COLLET-MORIN (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Patrick GOMONT (**Bayeux**) – M. Philippe LAULHE (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) donne pouvoir à M. Didier BAREY (**Bayeux**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) donne pouvoir à Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) donne pouvoir à M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) donne pouvoir à M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) donne pouvoir à M. Gilles MOULIN (**Sully**).

Absents excusés : Mme Françoise JEAN-PIERRE (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL remplacé par M. Nicolas ROUTIER (**Campigny**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**) – M. Bruno RUSSEIL remplacé par M. Sébastien BRELET (**Esquay-sur-Seulles**).

Absents : M. Aurélien MARIE (**Bayeux**) – M. Eric PIOGER (**Bayeux**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**).

Secrétaire de séance : M. Christophe POITEVIN

Secrétaires auxiliaires : M. Alain QUONIAM et M. Erwan GOUEDARD

N° 01

OBJET : Centre Aquatique Intercommunal – Modification des conditions générales de vente et du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création de ce nouvel article et de modifier les conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 02

OBJET : Développement Touristique – Subvention 2021 à l'Office de Tourisme.

Madame Huguette AUTIN, Messieurs Marcel BASTIDE, Jérôme BERGER, Loïc JAMIN, Bernard KERMOAL et Roland TIRARD ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le versement d'une subvention à l'office de tourisme intercommunal de 741 120 euros ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 03

OBJET : Développement Economique – Acquisition de terrains à l'EPFN et résiliation de la convention de portage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Madame FURON, Messieurs FRISON et PIZZUTO s'étant abstenus), **décide** :

- **D'approuver** la résiliation de la convention de portage avec l'EPFN ;
- **D'approuver** l'acquisition des parcelles AD 127 et ZE 172 situées dans la ZAC des LONGCHAMPS pour une surface totale de 40 000m² et d'un montant de 445 590,83 € TTC sous réserve de l'avis des Domaines ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par **Maître DARRAS**, notaire à BAYEUX.

N° 04

OBJET : Développement Economique – Vente de la parcelle AP097p sur le pole ludique de Bellefontaine au profit de Monsieur Mickael SAFFRE, gérant de la SARL SANTE AMBULANCES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Madame FURON, Messieurs FRISON et PIZZUTO s'étant abstenus), **décide** :

- **D'approuver** la cession de la parcelle AP097p d'une surface d'environ 3 023 m² (sous réserve du document d'arpentage) située sur le pole ludique de Bellefontaine au profit de Monsieur Mickael SAFFRE au prix de 22 € HT le m², assorti d'une TVA à 20%.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître NICOLAS, notaire à Bayeux.

N° 05

OBJET : Politique de l'Habitat – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre d'« Habiter Mieux », une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
 - A M. PASQUET Charles, pour l'opération sise à BAYEUX, 34 Rue Alexis de Tocqueville concernant des travaux d'économie d'énergie (Isolation des murs par l'extérieur) pour un montant de 17 692 € HT ;
 - A M. et Mme FRESTEL Didier, pour l'opération sise à SOMMERVIEU, 3 Rue des Sources concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation, menuiseries et VMC Hygro B) pour un montant de 31 216 € HT ;
 - A Mme VIQUELIN Elisabeth, pour l'opération sise à PORT EN BESSIN, 6 Rue des Chantiers concernant des travaux d'économie d'énergie (Chauffage ; isolation et changement de menuiseries) pour un montant de 61 822 € HT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 06

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 07

OBJET : GEMAPI - Avis relatif à la proposition de modifications des statuts du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Madame RAFFIN, Messieurs ISABELLE Gilles, BERARD et MICHEL s'étant abstenus), **décide** :

- **De voter contre** la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents annexés à la présente délibération ;

- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la délibération.

N° 08

OBJET : Finances – Modification de la clef de répartition liée aux transferts de charges entre le budget principal de Bayeux Intercom et ses budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la répartition telle que présentée en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 09

OBJET : Finances – Vote des taux de fiscalité directe 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le taux de CFE de 22,82 % tel que proposé dans le corps de la présente délibération ;
- **D'approuver** les taux de la taxe sur le foncier bâti de 1,70 % et sur le non bâti de 1,48 %, tel que proposé dans le corps de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 10

OBJET : Finances – Budgets primitifs 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Madame FURON, Messieurs FRISON et PIZZUTO s'étant abstenus), **décide** :

- **D'approuver** le budget primitif 2021 de chacun des budgets de la Communauté de communes de Bayeux Intercom, tels que présentés dans l'annexe jointe et dans les documents budgétaires ;
- **De voter** les deux sections de ces budgets par chapitre conformément à l'annexe jointe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des dispositions décrites ci-dessus.

N° 11

OBJET : Finances – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) tel que proposé dans le corps de la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

N° 12

OBJET : Médiathèque Les 7 Lieux – Utilisation du dispositif Jeunes Diplômés pour effectuer le diagnostic culturel de Bayeux Intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le projet et le recours au dispositif « Jeunes Diplômés »
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 9 avril 2021

Par déléation,
La Première Vice-Présidente,



Marie-Claude SIMONET